JOURNAL MUNICIPAL #8

Saint-Solve

Mars 2023

Sommaire

- Mot du maire 2
- Travaux 3
- Hommage à M. Yardin 4
- Tribune de l'opposition 6
- Associations 7
- Infos diverses 8

Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Ce début d'année 2023, est ponctué d'évènements particulièrement émouvant et déterminant.

Pendant l'hiver, une série importante de décès d'habitants de la commune a endeuillé les familles et les proches des défunts. La préparation et la mise en place de l'élection municipale partielle, sous couvert des services de la sous-préfecture fut organisée dans les meilleures conditions.

Le décès de Jean-Claude YARDIN, maire honoraire de la commune, a attristé la population de la commune qui l'a côtoyé durant 43 années de mandat. Nous consacrons quelques pages de cette nouvelle édition, afin de lui rendre l'hommage.

A sa famille et à ses proches, au nom du Conseil Municipal, je renouvelle toutes mes sincères condoléances.

Dans le même mois, le bureau de vote ouvrait exceptionnellement pour procéder à l'élection d'un membre du Conseil Municipal en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire. Ce vote faisait suite à la démission des trois adjoints (Voir Journal de Janvier dernier). Le scrutin a désigné Enzo TREUIL jeune agriculteur de Malaval opposé à Alain TOULEMON, domicilié au bourg.

Voici les résultats de l'élection du 28 Janvier 2023

INSCRITS	366
VOTANTS	170
VOTES BLANCS	5
VOTES NULS	8
EXPRIMES	157
ALAIN TOULEMON	59
ENZO TREUIL	98 (élu)

Lors du vote à bulletins secrets (Conseil Municipal du 02 Février 2023) le résultat du scrutin est :

- **Premier adjoint :** Olivier BORDERIE (6 voix contre 5)
- **Deuxième adjoint :** Serge PALLOT (6 voix contre 5)
- **Troisième adjoint :** Frédéric BOURZAC (6 voix contre 5)

A l'issue de la désignation du nouveau Conseil Municipal la nomination des adjoints (par arrêtés du Maire) et des commissions communales et extra-communales ont fait l'objet de réflexions et de de débats.

Le Maire à attribué par Arrêté les délégations suivantes :

- Premier adjoint avec délégation en charge de la voirie et du développement économique
- Deuxième adjoint sans délégation
- Troisième Adjoint avec délégation en charge des finances, des affaires scolaires et de la cohésion sociale.

A ce jour le groupe municipal est en ordre de marche, et le programme des travaux a repris son rythme avec l'aide de l'Agent Technique et des élus-es de la Commission Travaux.

- Rebouchage des ornières sur la voirie communale
- Aide à l'empierrement du chemin des Fraulières, de la Perpédie.
- Nettoyage de l'ensemble du bourg et des villages
- Réunion de travail avec les services compétents du Conseil Départemental pour le suivi du réseau fibre optique, pour l'entretien des routes départementales (fossés, signalisations, reprofilage)

Administrativement les dossiers urbanisme, financement de projets sont pris en charge par la secrétaire de Mairie, aidée du Conseiller Numérique en lien avec les commissions désignées.

- Accueil du Commissaire l'Enquêteur (Enquête Publique Assainissement)
- Dossiers de demandes de subventions Rénovation de la Mairie, création d'une MAM, entretien des Voiries, création d'un plateau surélevé de ralentissement devant l'Auberge,
- Cartographie des deux cimetières
- Nouvelle organisation dans l'utilisation de la salle polyvalente.

Toutes les Commissions renouvelées reprennent au fur et à mesure leur rythme de travail.

Cet ensemble d'initiatives apportera du Mieux et du Bien Vivre à Saint-Solve.

Le Dimanche 19 Mars à 11 heures sur l'enceinte de l'Esplanade Lucien Dupont et du Monument aux Morts, une cérémonie marquant le Jour Anniversaire du « Cessez le feu en Algérie et les accords d'Evian du 18 mars 1962 ». Les élus des trois communes de Lascaux, Saint-Solve et Vignols, la population s'associeront pour célébrer ce jour anniversaire, à Saint-Solve.

Enfin l'énoncé des actions ne pourraient être complet, sans oublier les activités associatives et en particulier la deuxième édition du LOTO le 12 Mars et la Fête de Saint-Solve les 6 et 7 Mai prochain.

Dans l'attente de vous rencontrer

Très cordialement

Daniel FREYGEFOND

Un bâtiment rénové et à double fonction

La Maison d'Assistantes Maternelles

Ce projet porté lors de l'élection municipale de 2020, a mûri jusqu'à la fermeture de l'Ecole en 2022.

Les autorités de l'Etat et de l'Education Nationale ont soutenu cette initiative.

Une demande faite par l'Association « La Cabane aux Merveilles » située à Vignols a sollicité la commission Affaires Scolaires de la commune pour proposer la création d'une MAM en remplacement de l'Ecole. En juillet 2022 l'école est fermée, les plans sont définis par le maître d'oeuvre, les dossiers de demandes de subventions bouclés et l'étude de financement voté en février 2023.

Tout au long de ces mois d'instruction notre dossier a été validé conjointement en février 2023 par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocation Familiale de la Corrèze (CAF). Des cofinancements ont été acceptés provenant de l'Agglo de Brive et du Conseil Départemental de la Corrèze pour assurer un taux de financement subventionné à hauteur de 80%.

Les travaux débuteront en juin 2023 et seront concentrés dans l'espace de l'ancienne école et de la mairie.

Tout ce travail a permis d'œuvrer en équipe autour du Maire et des deux assistantes maternelles qui sont en train de concevoir définitivement leur dossier et de préparer leur agrément.

La mairie

La mairie va se déplacer dans l'aile gauche du bâtiment à la place de l'ancienne école de filles et aujourd'hui du Conseiller Numérique.

L'espace sera plus opérationnel et accueillant permettant aux personnels et aux habitants de la commune de se retrouver dans un lieu fonctionnel et moderne.

Le plan d'aménagement est validé, le financement est établi avec un taux de subventions de 80%.

Cette évolution assure pour l'avenir un aménagement conséquent et réfléchi.

De plus la désimperméabilisation des sols (remplacement des sols imperméables par des surfaces perméables) complétera le lieu par un décor végétalisé tout en rétablissant une meilleure biodiversité.

Les travaux vont débuter en coordination avec ceux de la MAM, tout en permettant la continuité du service au public.

Point sur les travaux

Des travaux sont programmés avec en priorité, la sécurité des habitants et des clients de l'Auberge. La traversée de Saint-Solve par la départementale occasionne des incivilités nombreuses remarquées par les élus, et les services des routes du Conseil Départemental. Après avoir expérimentés différents dispositifs, le choix d'un plateau surélevé permettant le ralentissement et le croisement de tous les véhicules est acté.

Des travaux de voiries, d'embellissements, de restauration de patrimoines sont prévus dans le budget prévisionnel 2023.

Hommage à Jean-Claude Yardin

de Daniel Freygefond, maire de St Solve

Madame Paulette YARDIN,

Notre commune vient de perdre l'un des siens, l'un de ses acteurs à qui elle doit beaucoup. C'est avec une immense peine que le maire que je suis a appris le décès de son prédécesseur, maire honoraire de notre commune.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, des anciens élus comme des nouveaux, de tous les employés comme de toutes les personnes qui ont travaillé avec lui, je viens adresser un dernier au revoir à notre ancien maire, apporter un témoignage de reconnaissance à l'élu, un témoignage d'affection à l'homme et, si j'en juge au nombre de personnes présentes, en ce jour de deuil, je pense que nous partageons tous les mêmes sentiments.

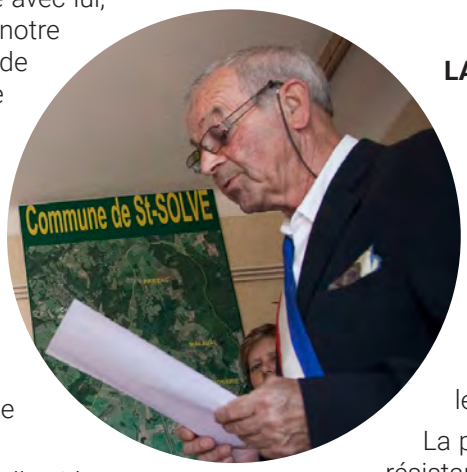

Jean-Claude YARDIN,

Aimait tout d'abord son épouse à laquelle j'adresse toute ma sympathie et mon affection. Vous vous êtes mariés le 02 Juillet 1960 à Brive.

Il aimait sa famille par-dessus tout et celle-ci le lui rendait bien en étant toujours présente à ses côtés.

Il aimait ses nombreux amis avec lesquels il adorait partager de bons moments de convivialité

et bien sûr, il aimait sa commune pour laquelle il s'est dévoué, tout le long de ses sept mandats

Jean-Claude YARDIN,

Nous voici tous réunis, membres de votre famille, amis, collègues au sens le plus large, habitants et habitantes de la commune et des environs

Nous voici réunis ici dans la cour de l'Ecole, près de la Mairie au cœur de la commune qui vous a accueilli il y a plus de soixante ans.

Ces lieux hautement symboliques, ont été le moteur de vos actions, de vos réflexions, de vos décisions.

La laïcité, l'humanisme républicain et la convivialité sont autour de nous, représentés par l'Ecole, la Mairie, la salle polyvalente.

Ce tryptique symbolise les espaces marquants de votre vie professionnelle, politique et sociale à destination de la commune.

L'ECOLE,

Dans la misère de la guerre et des années qui ont suivi, vous êtes né le 05 Juillet 1937 à Arnac Pompadour et au sein d'une fratrie de 5 filles et de 3 garçons, vous êtes devenu un élève brillant, un élève qui échangera (comme vous aimiez le raconter) le gouter des copains contre des devoirs de maths que vous leurs solutionnés.

Attaché à l'école de la République, votre gout d'apprendre vous amènera à l'Ecole Normale, et vous obtiendrez un premier poste à Beyssenac, puis à Moustoulat près de Monceau sur Dordogne, à Orgnac et enfin à Objat où vous terminerez votre carrière tout en ayant refusé le poste de directeur d'école.

Ici comme ailleurs **LIBERTE EGALITE FRATERNITE** sont inscrits dans la mémoire de toutes et de tous comme sur ces bâtiments. Cette devise est le reflet de ce que vous avez défendus tout au long de votre vie d'engagements.

LA MAIRIE,

Vos convictions tenaces sont et resteront le souvenir de vos amis politiques et de vos adversaires. A 40 ans vous êtes devenu le Maire de la commune de Saint-Solve. Commune rurale attachée aux valeurs d'entraide et de solidarité, où il fait bon vivre chez les Pétaroux. A cette époque l'agriculture est dominante, la ligne SNCF fonctionne et les commerces sont encore dynamiques.

La politique devient pour vous, un devoir de résistance et un tremplin relationnel et ascensionnel.

LA SALLE POLYVALENTE, ce lieu de la convivialité et de la vie associative où il est encore plaisant de se retrouver en toutes circonstances festives et familiales.

Les associations possèdent sur ce site un repère accueillant et fonctionnel.

Cette salle devient très vite, et avant toutes les communes environnantes, le point de rassemblement de tous les évènements.

Jean-Claude YARDIN,

Vous travaillez avec cette idée qu'il faut agir pour le bien commun avec une rigueur de pensée et une volonté d'être efficace.

Vous êtes un homme travailleur, exigeant, rigoureux dans les mots et dans les actes.

Vous savez comme élu, que le respect ne se gagne pas par autoritarisme mais par le travail, par la coopération, par la capacité à connaître son dossier, à savoir en débattre, à le défendre.

Il en découle des réalisations communales, que vous avez initier et qui structurent aujourd'hui encore la commune. En voici quelques-unes

- Achat de la Gare pour la transformer en Pharmacie,
- Construction de la salle polyvalente
- Achat de la maison Fringuette pour y installer un groupe d'infirmières
- Construction du lotissement de Chant Auzel

- Rénovation du presbytère pour y installer un cabinet médical
- Création du lotissement Bellevue et Cacaudas
- Restauration de l'Eglise Saint Sylvain dans le bourg
- Et bien d'autres initiatives

Jean-Claude YARDIN,

Ici, à côté de moi, je m'adresse à vous avec émotion, respect et compréhension.

Nous n'avons jamais eu le temps d'échanger depuis votre départ de la mairie en juin 2020, la maladie était déjà présente et je le regrette profondément.

Cependant sur vos traces un nouvel élan est arrivé, que vous souhaitiez de vos vœux dans votre dernière lettre de janvier 2020.

Cet élan a ses difficultés et ses satisfactions, j'y veille aussi quotidiennement pour toujours améliorer et défendre le Bien Vivre Ensemble à Saint-Solve.

A votre épouse, Paulette qui vous a accompagné durant ces longues années en partageant vos choix et inscrivant dans vos décisions ses origines et son identité Saint Solvaise

A vos deux filles, Sylvie et Catherine

A vos quatre petits-enfants, Tristan, Eloa, Thaïs, Gustav,

A vos sœurs et à votre frère,

A votre famille,

Monsieur le Maire honoraire de la commune de Saint-Solve,

Maire durant 43 années,

Monsieur Jean-Claude Yardin,

Cher Jean-Claude,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour vous adresser un dernier hommage de la part de vos administrés, de tous les conseillers municipaux et du personnel qui, comme vous saviez l'exprimer, sous forme de confidence,

ont partagé avec vous, les soucis, les joies et les peines, les conflits et les tracas, les engeulâdes.

Mais vous rajoutiez, ils ne m'ont jamais empêché de bien dormir.

Je me tourne vers vous pour énoncer ces derniers mots, en exprimant toute ma compassion à vos proches, sur les vers de Paul Eluard,

« La nuit n'est jamais complète.
Il y a toujours puisque je le dis,
Puisque je l'affirme,
Au bout du chagrin,
Une fenêtre ouverte,
Une fenêtre éclairée
Il y a toujours un rêve qui veille. »

Daniel Freygefond

Hommage de Claude FAYE son ami, lu par Lucien LAMICHE, ancien Premier Adjoint de la commune

Ne pouvant être présent pour raison de santé, Mr Claude Faye, fidèle conseiller entre 1977 et 2014, conseiller adjoint durant 26 ans, m'a demandé de vous transmettre ce message !

C'est un soir de 1977 que tu es venu, Jean-Claude, me demander à bâtir une liste car tu voulais te présenter aux prochaines élections municipales… on connait la suite …. Élu maire en 1977 tu le resteras jusqu'en 2020 ! Durant toutes ces années tu n'as eu de cesse de travailler pour le bien de la commune ! Toujours précurseur, tu voulais avoir un coup d'avance pour mieux gérer l'avenir, par exemple la construction d'une salle polyvalente, la rénovation du presbytère pour accueillir un médecin, la création d'une pharmacie, l'agrandissement du captage d'eau à Priézac, l'achat de terrain communaux pour la construction de maisons, l'ouverture d'une auberge sans oublier ton investissement avec les communes voisines pour la création de la ComCom ! Pendant toutes ces années tu as pu compter sur le soutient de Paulette, toujours présente à tes côtés surtout dans les moments difficiles. Et maintenant c'est à elle que je m'adresse particulièrement sans oublier ses filles, ses petits-enfants ainsi que le reste de sa famille pour présenter mes très sincères condoléances ! Adieu cher Jean-Claude

Repose en paix

Ton ami Claude

Texte de Lucien LAMICHE, ancien Premier Adjoint

Je voudrais, si vous le permettez rajouter un petit mot. Tu avais une passion, certes ta commune, mais il ne faut pas oublier que tu pratiquais le jardinage avec allant et surtout que tu aimais la chasse. Je garderai de toi le souvenir des bons moments passés à tes côtés dans les Barrans, les Rouchilloux, le Vaysse, à la recherche du gibier !

Au nom de tous les anciens conseillers et employés de la Mairie durant les sept mandats de Jean-Claude, je vous présente, Paulette, ainsi qu'à toute votre famille, toutes mes condoléances et je vous souhaite tout le courage nécessaire en ce moment difficile.

Tu resteras à jamais dans nos cœurs.

Ta vie s'est arrêtée, mais ton souvenir reste présent.

Repose en paix.

Tribune de l'opposition

Une page s'est tournée... le conseil municipal uni n'existe plus !

En effet, les trois adjoints initiaux n'ont pu continuer à accepter l'inacceptable.

Nous avons décidé de démissionner et aujourd'hui de nous constituer en groupe d'opposition au maire ! C'est important pour nous de le préciser car certains élus gardent encore notre confiance.

Mais il n'était plus possible de voir le maire avancer seul (ou presque) et sans concertation.

C'est également pour cette raison que nous avons décidé de présenter un de nous, Serge PALLOT, comme adjoint. Certains d'entre vous ne semblent pas le comprendre.

Le principe était double :

1. Faire obstacle à la nomination au poste d'adjoint d'éléments dont le positionnement nous paraît incompatible avec la fonction ;
2. Continuer à œuvrer pour la commune et ses habitants avec la nécessaire connaissance des dossiers.

Le paradoxe c'est qu'un élu de la minorité soit élu adjoint ! C'est sûrement un cas d'école.... Malgré ce vote de confiance, le maire a décidé de punir Serge en ne lui donnant aucune délégation, ceci malgré une vraie envie de s'investir, clairement exprimée.

Que pensez-vous d'un système démocratique où certains adjoints n'ont aucun pouvoir et où certains conseillers s'octroient de l'influence auprès du maire et bénéficient de très larges pouvoirs ?

Nous voulions toutefois vous rassurer sur notre désir de faire avancer les dossiers et de ne pas bloquer pour bloquer. Nous seront présents à tous les conseils et Serge aux bureaux municipaux (s'il est convié !). Adélaïde a souhaité continuer à apporter son expertise dans le domaine de l'eau et de la finance. Alain reste correspondant défense.

En attendant, rien n'avance sur les dossiers principaux comme la MAM par exemple qui aurait dû être ouverte en janvier ! : On est plus dans le paraître et petites tâches que dans l'action !

Les sujets qui nous tiennent à cœur et qui, pour certains, étaient au cœur de la campagne électorale de 2020 :

La MAM ; la voûte de la chapelle Salamard et son lavoir ; le bien vivre ensemble ; le devenir des espaces libérés par les maisons démolies ; la sécurité, le stationnement et la circulation dans les villages.

Demandez des comptes à la nouvelle équipe...

Adélaïde, Alain et Serge

Association : Le FICL

Atelier Patchwork

Tous les mercredis dans la salle polyvalente, retrouvez la fine équipe des Bobinettes, atelier de patchwork.

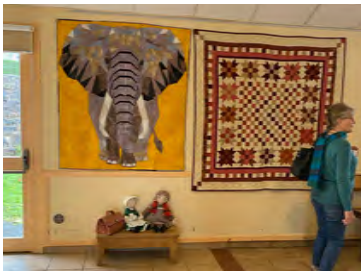

Le Jumelage

Cette année, le jumelage avec l'Allemagne fête ses 30 ans. Une rencontre aura lieu ici à Lascaux/Vignols/Saint-Solve du 18 au 21 août 2023 avec les Allemands et les Slovaques.

Si vous souhaitez participer à cet échange, n'hésitez pas à contacter Benoit DAUBECH (responsable du jumelage au sein du FICL) au 06 60 81 31 24.

RÉTROSPECTIVE 2021-2022

Depuis juillet 2021, la Festoyade organise des manifestations sur la commune ! Première manifestation : le village food-trucks, une belle réussite après plus d'un an et demi de pandémie. Un groupe d'une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés autour de valeurs communes : la festivité, la convivialité, l'organisation et surtout... l'innovation ! C'est donc cette dernière valeur qui conduit nos actions depuis la création de notre association. Nous nous sommes mis autour d'une table après cette manifestation et avons réfléchis sur la suite... pourquoi pas un marché de Noël sur la commune ? Nous avons contacté des dizaines d'exposants et vingt ont répondu favorablement à notre appel ! C'est donc le 12 décembre qu'est né le marché de Noël. Nous voici maintenant en 2022... beaucoup de projets dans la tête de nos festoyeuses et festoyeurs. 3 avril, un loto, qui a connu, un grand succès ! 07 et 08 mai, le renouveau de la fête de Saint-Solve qui était programmé il y a quelques années le lundi de Pentecôte. Nous avons souhaité innover pour cette nouvelle édition : le week-end de la Saint-Sylvain ! Au programme : scène ouverte, un repas créole, et un bal populaire gratuit animé par Tout' La Machine à Danser ! Le dimanche, un vide-greniers et en soirée un apéro tapas banda avec la banda d'Allassac suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité. En septembre, deuxième village food trucks avec plus de 750 personnes présentes, un énorme succès. Le deuxième marché de Noël qui a connu un succès certains avec la présence du sosie mondial de Charlie Chaplin.

Au mois de décembre aussi nous avons également participé au financement du goûter des enfants organisé par la municipalité !

FESTOYADE 2023, C'EST PARTI !

Lors de notre assemblée générale du 14 janvier, le bureau a été renouvelé et ont été nommés : Thomas JARDOU, président; Angélique PRODEL, vice-présidente; Axel MATHIEU, trésorier; Christèle MARQUES, secrétaire; Caroline MATHIEU, trésorière adjointe. Nous avons réfléchi rapidement sur le programme de cette année : le loto, la fête (avec beaucoup de nouveautés !), le village food-trucks et deux autres manifestations au cours de cette année 2023... nous vous en dirons plus bientôt !

Alors évidemment, nous avons besoin de vous et surtout toi qui est en train de lire notre article, si tu veux t'engager au sein d'un groupe dynamique et festif alors contacte nous dès maintenant au 07.50.22.62.73, un festoyeur répondra à ton appel, à coup sûr !

Vous pouvez aussi suivre nos manifestations sur les pages Facebook et Instagram de l'association "Festoyade Saint-Solvaise".

Merci à vous d'avoir lu l'article jusqu'ici et nous espérons vous revoir lors de nos manifestations ou lors de réunions 😉

L'ensemble des bénévoles de la Festoyade !

PRÉFET
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service environnement, police de l'eau et risques

ARRÊTÉ RELATIF A LA MISE EN PLACE DE L'ÉTAT DE VIGILANCE SUR LES USAGES DE L'EAU DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, livre II, titre 1er relatif à l'eau et aux milieux aquatiques ;

Vu le décret « gestion quantitative » n° 2021-795 du 23 juin, relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;

Vu le décret IOMA2221237D du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Étienne DESPLANQUES, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté d'orientation de bassin Adour Garonne relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour Garonne du 5 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté d'orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne du 28 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze ;

Vu l'avis du comité départemental plénier de suivi de la ressource en eau émis lors de la réunion du 3 mars 2023 ;

Considérant que des dispositions de limitation provisoire des usages de l'eau sont susceptibles d'être nécessaires pour la préservation des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la connaissance quotidienne des débits des principaux cours d'eau et de leurs affluents permet d'appréhender l'état de la situation hydrologique et de suivre l'évolution des capacités de la ressource en eau superficielle dans le département ;

Considérant que le suivi des données météorologiques mesurées (précipitations, températures, humidité des sols) par Météo France et ses prévisions météorologiques constituent des outils d'aide à la décision pour gérer la ressource ;

Considérant que pour concilier, en période de sécheresse persistante, la protection des milieux aquatiques, la salubrité des cours d'eau et l'alimentation en eau potable des populations, il convient de réglementer les prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines ;

Considérant que depuis la mi-janvier, le temps est resté sec sans aucune précipitation significative ;

Considérant qu'en raison du déficit hydrique, le taux d'humidité des sols s'est fortement détérioré et a atteint un niveau anormalement bas pour la saison ;

Considérant qu'à la fin du mois de février, une grande majorité des piézomètres accuse un remplissage déficitaire et que près de 25 % d'entre eux présentent un niveau de remplissage très bas ;

Considérant le rythme soutenu de la baisse des débits des cours d'eau en l'absence de pluie et de la dégradation de l'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi de la sécheresse en général ;

Considérant que Météo-France ne prévoit pas de précipitations importantes susceptibles d'inverser la tendance actuelle dans les jours à venir ;

Sur proposition du préfet de la Corrèze,

ARRÊTE

Article 1er : Objet
Le présent arrêté a pour objet le déclenchement du niveau de vigilance défini à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 ;

Le tableau ci-dessous indique le niveau de gestion applicable par zone hydrographique.

Zone hydrographique	Niveau de gestion
Dordogne amont	Vigilance
Dordogne aval	Vigilance
Vienne	Vigilance
Vézère amont	Vigilance
Vézère aval	Vigilance
Corrèze amont	Vigilance
Corrèze aval	Vigilance
Auvézère	Vigilance
Xaintrie	Vigilance

La carte jointe en annexe récapitule ce zonage à la date du présent arrêté.

Article 2 : Mesures de sensibilisation, surveillance et limitation des usages de l'eau
Des campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont mises en œuvre par la préfecture et les collectivités afin de réduire les consommations d'eau qui ne sont pas indispensables.

La surveillance des indicateurs de suivi de la sécheresse est déclenchée, en particulier pour ce qui concerne le niveau de remplissage des ressources souterraines.

Article 3 : Durée
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de notification, et jusqu'à la date du 15 avril 2023 inclus, sauf abrogation.

Elles peuvent être levées, prorogées ou renforcées dans les mêmes formes en fonction de l'évolution des conditions climatiques.

Article 4 : Services d'incendie et de secours
Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas au service départemental d'incendie et de secours en intervention.

Article 5 : Application
Ces dispositions ne font pas obstacle aux mesures spécifiques, éventuellement plus restrictives que celles du présent arrêté, qui pourraient être ordonnées par voie d'arrêtés municipaux.

Article 6 : Sanctions
Le non-respect du présent arrêté expose l'auteur des faits aux sanctions prévues par les articles R216-9 et R.216-12 du code de l'environnement.

Article 7 : Recours
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification / publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corrèze ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 8 : Publicité
Le présent arrêté est affiché à la préfecture, dans les sous-préfectures et dans l'ensemble des mairies. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Le présent arrêté est consultable :
- sur le site de l'état : http://www.correze.gouv.fr
- sur le site PROPLUVIA http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp.

Article 9 : Publication et exécution
- Le secrétaire général de la préfecture ;
- les sous-préfets des arrondissements de Brive et Ussel ;
- la directrice départementale des territoires ;
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;
- le chef du service départemental d'incendie et de secours ;
- le directeur du groupement exploitation hydraulique de la Dordogne du groupe d'unité production centre d'EDF ;
- les maires des communes du département de la Corrèze ;
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et structures ayant la compétence eau potable du département de la Corrèze ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de la Corrèze ;
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- le président de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Corrèze ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le 06 MARS 2023

Le Préfet

Étienne DESPLANQUES

Etat civil

Naissance

- DARTIGEAS Raphaël, né le 26/07/2022
- LAFON Lily, née le 14/10/2022

Décès

- COUJOUR Raoul, décédé le 15/12/2022
- VAREILLE Louis, décédé le 19/12/2022
- FARGES Jean-Paul, décédé le 22/12/2022
- PIALEPORT Didier, décédé le 10/01/2023
- YARDIN Jean-Claude, décédé le 28/01/2023
- GAUTHIER Francis, décédé le 09/03/2023

Agenda

Loto - Dimanche 12 mars à 14h00
Salle polyvalente
Organisé par la Festoyade Saint-Solvaise

Fête du Village - 6 et 7 mai
Saint-Solve
Organisée par la Festoyade Saint-Solvaise

Rejoignez-nous !
@communeSaintSolve

www.saint-solve.fr

Directeur de publication : Daniel FREYGEFOND - Contributions : Conseillers municipaux - Photos : commission communication - Impression : DanyPhotobjat RCS Brive 807 763 271